

MARS 2018

Rueil la Gadelière



Bulletin d'informations

Ouverture de la mairie :

Lundi : de 16h à 18 h30

Mercredi : de 16h à 18 h30

Samedi : de 10h à 12 h30

Tél : 02. 37. 62. 40. 35



rueil.la.gadeliere@orange.fr

mairiederueilagadeliere.fr

Suite aux nombreux incidents sur le réseau d'eau potable des communes de Rueil la Gadelière et de Beauche

LE SIADEP vous propose une réunion d'informations

le jeudi 1er Mars 2018 à 18H 30

à la salle polyvalente Guy Naveau de Rueil la Gadelière

Nous serons à votre disposition pour répondre à vos questions .



INSCRIPTION DE VOS ENFANTS A L'ECOLE

A partir du 1 mars 2018 à la mairie aux heures de permanences

*Pour les enfants nés en **2015** et jusqu'à fin février **2016** (sous conditions)*

Présentez-vous avec les documents suivants

- le livret de famille,
- une carte d'identité,
- un justificatif de domicile,
- Le carnet de vaccination.



Pour la mi - carême LE CLUB DU GAI JEUDI

Vous invite à déguster leurs crêpes arrosées de cidre

le mercredi 7 mars à 17 h

à la salle polyvalente Guy Naveau.

MARCHE DU 1ER MAI 2018

Cette année La Marche de l'amitié est organisée
par **Rueil la Gadelière.**

Plusieurs circuits vous seront proposés :

3,5kms - 9,3 kms - et 13,5kms

Rendez vous à 14h00 devant la salle polyvalente



Pour participer au repas, pensez à réserver à la mairie de Rueil la Gadelière avant le 15 avril.

Renseignements et réservations au 02 37 62 40 35

Tarifs: 13€ pour les adultes et 6€ pour les enfants de moins de 12 ans

RAPPEL

Depuis la première semaine de janvier, l'Agglo du Pays de Dreux se charge de la collecte des ordures ménagères :

- ramassage du bac **le mardi matin**
- ramassage des papiers/cartons/plastiques dans les sacs bleus le mardi matin **(déposez les bacs et les sacs le lundi soir).**

RAMASSAGE CHAQUE SEMAINE

Et comme précisé sur les bulletins de décembre et de janvier, les encombrants seront obligatoirement déposés à la déchetterie de Brezolles.

Horaires d'hiver : mardi, mercredi, samedi de 14 à 17h.

mairiederueillagadeliere.fr

Consultez le site de la mairie et votre boîte mail régulièrement :

- Pour vous informer
- Pour recevoir le bulletin mensuel
- Pour contacter le maire ou les adjoints
- Pour recevoir des alertes météo
- Pour recevoir des informations urgentes ou importantes
- Pour économiser des frais d'impression